



Problème de changement de chaudière

Par Balau09

Bonjour à tous, depuis octobre, notre chaudière a souvent été en mode sécurité. Un plombier est intervenu et a identifié plusieurs problèmes. Il l'a temporairement réparée pour assurer le chauffage et l'eau chaude. En novembre, le propriétaire a indiqué qu'il fallait remplacer la chaudière. Nous avons alors décidé de ne pas effectuer l'entretien, pensant que le remplacement serait rapide. Cependant, malgré nos relances fréquentes, le propriétaire nous informe aujourd'hui (février) que le remplacement ne se fera qu'au début de l'été. Nous attendons depuis novembre, notre facture de gaz a doublé par rapport à l'année dernière et nous avons pas fait l'entretien. Nous nous retrouvons dans une impasse et ne savons pas comment agir face à cette situation. Le provisoire ne suffit plus, le chauffage fonctionne mais l'eau chaude présente des dysfonctionnements fréquents. Nous devons trouver une solution rapidement car la situation actuelle est trop compliquée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La remise en état de la chaudière ou son remplacement incombe au bailleur.

Les "menues" réparations locatives sont définies par décret.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148[/url]

Actuellement il y a de grosses interrogations sur les rénovations énergétiques, notamment sur le remplacement de certaines chaudières au gaz ou au fioul qui sont dorénavant interdites. Ceci rallonge énormément les délais de décision et d'installation.

En attendant si une réparation "palliative" suffit, il faudra vous en contenter.

Faites un courrier RAR au bailleur pour comprendre la raison du délai invoqué et lui faire part du préjudice subi. Une panne qui dure plus de 21 jours peut être indemnisée.

Par Isadore

Nous avons alors décidé de ne pas effectuer l'entretien

Ceci risque de vous causer du tort, c'est une obligation... et le bailleur risque de prétendre que vous avez aggravé le problème en manquant à vos devoirs.

Légalement, si vous avez du chauffage et de l'eau chaude, le logement est décent.

Par Balau09

Merci à tous pour votre réponse , c'est vrai que ne pas faire l'entretien a été bête mais on était partie du principe qu'on nous la changer et du coup on n'avais pas besoin de la faire car pour nous en décembre c'était changé?

Par yapasdequoi

Vous avez fait erreur de zapper l'entretien. Il faut contacter un chauffagiste qui vous fera à la fois l'entretien et vous informera sur la vétusté réelle ou supposée de cette chaudière.

Dans l'immédiat, un entretien bien fait permet d'optimiser la consommation d'énergie. C'est a priori utile pour vous !